



MAIRIE  
DE  
DRAILLANT

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du lundi 02 février 2026 à 20h**

Délégués en exercice      12  
Délégués présents        12  
Délégués votants         12

L'an deux mille vingt-six, le 02 février, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/01/2026

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents :

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Jean-Charles LACROIX

Date de publication : 24/03/2026

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 05 janvier 2026
2. Mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
3. Validation du plan de financement pour l'enfouissement des réseaux secs au hameau de Maugny
4. Modification des conditions de vente des terrains communaux du lotissement « Le Lavieu »
5. Questions diverses

---

### **Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 05 janvier 2026**

Le procès-verbal de la séance du lundi 05 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

## Mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) : délibération n° 2026-02-01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la version initiale du PPMS qui est un document opérationnel permettant d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un évènement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Ce document est établi à la suite de la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté.

La rédaction se fait conjointement entre la collectivité propriétaire des locaux et la direction de l'école exploitante des locaux.

Le document initial datant d'une année, il est nécessaire d'apporter certaines modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la mise à jour du PPMS et charge le Maire de le transmettre à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie (DSDEN).

## Validation du plan de financement pour l'enfouissement des réseaux secs au hameau de Maugny : délibération n° 2026-02-02

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu des travaux d'assainissement programmés par Thonon Agglomération sur le hameau de Maugny et qu'il serait judicieux d'associer l'enfouissement des réseaux secs en concertation avec le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE).

Le Syane envisage donc de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à cette opération :

- d'un montant estimé à :	720.492,92 €
- avec une participation financière de la commune de :	325.635,45 €
- une contribution au budget de fonctionnement de :	21.614,79 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 11 voix pour et 1 abstention, approuve le plan de financement et sa répartition.

## Modification des conditions de vente des terrains communaux du lotissement « Le Lavieu » : délibération n° 2026-02-03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2024-11-04 du 04/11/2024 et n° 2025-03-10 du 07/04/2025 décidant la mise en vente des terrains communaux du lotissement « Le Lavieu ».

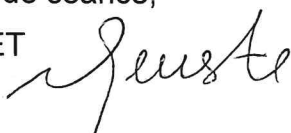
Il explique que, faute d'acquéreur, il serait judicieux d'envisager le recours à des professionnels de l'immobilier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la possibilité de faire appel à des professionnels de l'immobilier.

Date du prochain conseil : vendredi 20 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
Claire DAUVET



Le Maire,  
Pascal GENOUD

